

# VITESSES DE NAVIGATION

## NAVIGUER EN TOUTE SÉCURITÉ ? PENSEZ À VOTRE VITESSE !

### CONDITIONS

1. Les vitesses de navigation maximales autorisées concernent les vitesses de navigation au sol.
2. Pour certaines voies navigables, des vitesses de navigation locales plus faibles s'appliquent, celles-ci sont indiquées par une signalisation ou des avis sur la navigation. La signalisation et les avis sur la navigation ont priorité sur le tableau.
3. Les vitesses de navigation maximales autorisées doivent être réduites en fonction de la sécurité du trafic fluvial, notamment :
  - en croisant ou en dépassant des bateaux qui naviguent ou stationnaires ;
  - lors de manœuvres et de la prise de virages ;
  - lors de l'approche et du passage d'ouvrages d'art ;
  - la nuit, au crépuscule ou par temps brumeux.
4. La vitesse doit toujours être réduite de telle sorte que les bateaux ne provoquent pas d'ondulations sur les berges lorsqu'ils naviguent dans des eaux calmes, qui dépassent de plus de 0,40 m le niveau des eaux.

### CATÉGORIES

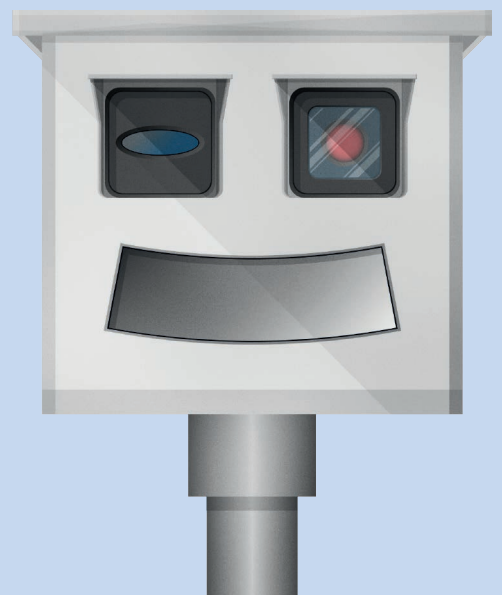
Pour chaque section de voie navigable, les vitesses de navigation ont été déterminées pour différentes catégories de bateaux. Cette brochure comprend les vitesses de navigation pour les bateaux de plaisance, d'une largeur maximale de 4 mètres et d'un tirant d'eau maximum de 1,5 mètre (catégorie P). Les bateaux de plaisance avec des plus grandes dimensions ressortent de l'une des autres catégories (K, G ou D). Des informations sur les vitesses de navigation applicables à toutes les catégories sont disponibles sur [VisuRIS.be](http://VisuRIS.be).

### INFORMATIONS CONNEXES

1. Les vitesses de navigation maximales autorisées ne s'appliquent pas à certains bateaux de plaisance à moteur dans les zones de navigation rapide. Pour plus d'informations à propos des zones de navigation rapide, consultez [www.visuRIS.be](http://www.visuRIS.be).
2. Les dimensions maximales autorisées sont déterminées par section de voie navigable et sont reprises sur [VisuRIS.be](http://VisuRIS.be) - Voie navigable - Fiches des voies navigables



Évitez le déferlement des vagues  
près des canoës, kayaks et rameurs.



Voie navigable	Section	km	Vitesses de navigation (en km/h)
			<b>P</b>
<b>Canal de déviation de la Lys</b>	Entre Deinze et le Canal Gand-Ostende	0,0 – 24,0	12
<b>Beneden-Dijle (fleuve à marée)</b>	Vers l'aval, de l'Écluse inférieure jusqu'à l'embouchure	0,8 – 6,0	15
<b>Haut-Escaut (Ringvaart-Frontière régionale)</b>	De Spiere au Ringvaart	27,2 – 77,9	12
<b>Haut-Escaut (fleuve à marée)</b>	De Melle à l'embouchure de la Dendre	8,0 – 36,1	18
	De l'embouchure de la Dendre jusqu'au Bas-Escaut	36,1 – 77,0	/
<b>Dendre</b>	De la frontière régionale à Alost	17,4 – 50,9	7
	D'Alost à Termonde	50,9 – 65,6	10
<b>Traversée de Gand</b>	À l'intérieur du Ringvaart autour de Gand : Haut-Escaut, Lys, Canal Gand-Ostende, Canal de jonction, Reep, Visserij, Achtervisserij, Napoleon De Pauwertakking, Achterdok, Handelsdok, Houtdok, Tolhuisdok et Voorhaven jusqu'au Meulestedeburg		8
<b>Durme (fleuve à marée)</b>	Du quai de Hamme au pont routier de Hamme	12,3 – 13,9	15
	Du pont routier de Hamme jusqu'à l'embouchure	13,9 – 17,4	/
<b>Meuse commune</b>		56,6 – 63,5	16
<b>Yser</b>	De la frontière jusqu'à Lo-Fintele	0,0 – 12,6	6
	De Lo-Fintele jusqu'à Hogebrug à Dixmude	12,6 – 26,2	8
	De Hogebrug à Dixmude jusqu'à Nieuport	26,2 – 43,9	10
<b>Canal Bocholt-Herentals</b>		0,0 – 57,3	10
<b>Canal Bossuit-Courtrai</b>	De la source à Avelgem (Bossuit) jusqu'à Stasegem	0,0 – 13,6	12
	De Stasegem jusqu'à l'embouchure dans la Lys	13,6 – 15,0	6
<b>Canal Briegden - Neerharen</b>		0,0 – 4,0	10
<b>Canal Dessel-Kwaadmechelen</b>	Du début à la fin	0,0 – 15,5	15
<b>Canal Dessel-Turnhout-Schoten</b>		0,0 – 62,9	8
<b>Canal Gand-Ostende</b>	Avant le Ringvaart autour de Gand jusqu'au Canal de déviation de la Lys	1,7 – 13,3	12
	Du Canal de déviation de la Lys jusqu'à l'écluse de Dammepoort à Bruges	13,3 – 45,5	10
	Depuis l'écluse de Dammepoort à Bruges jusqu'au Canal de Plassendale-Nieuport	45,5 – 56,5	12
<b>Canal Ypres-Iser</b>	D'Ypres à l'Yser	0,0 – 15,2	7
<b>Canal Louvain-Dijle</b>		0,0 – 33,0	12
<b>Canal vers Beverlo</b>		0,0 – 14,8	8
<b>Canal vers Charleroi (Partie flamande)</b>		47,0 – 61,6	12
<b>Canal Nieuport-Dunkerque</b>	De Nieuport à la frontière française	0,0 – 18,9	7
<b>Canal Plassendale-Nieuport</b>	À partir du Canal Gand- Nieuport	0,0 – 21,0	9
<b>Canal Roulers-Lys</b>		0 – 16,0	10
<b>Lys</b>		0,0 – 36,5	12
<b>Lokanaal</b>	Du début à la fin	0,0 – 14,5	6
<b>Canal Moervaart-Durme</b>	En amont Barrage de Lokeren jusqu'au pont de la John Kennedylaan	0,0 – 27,5	6
<b>Canal de la Nèthe</b>	Du Canal Albert jusqu'à la liaison Beneden-Nete	0,2 – 15,2	12
<b>Nete (Beneden-Nete)</b>		15,2 – 25,3	15
<b>Ringvaart autour de Gand</b>	Noordervak (depuis le Canal Gand-Terneuzen jusqu'à l'écluse d'Evergem)	0,0 – 5,2	18
	De l'écluse d'Evergem jusqu'au Haut-Escaut (en fonction des marées)	5,2 – 21,7	15
<b>Rupel (fleuve à marée)</b>	Du début jusqu'à l'embouchure	0,0 – 12,0	/
<b>Liaison Escaut-Rhin</b>		0,0 – 5,2	16
<b>Lys touristique (Deinze-Ringvaart)</b>	De Deinze jusqu'à Astene	36,5 – 41,3	7
	D'Astene jusqu'au Ringvaart	41,3 – 61,4	8
<b>Canal maritime Bruxelles-Escaut</b>		7,6 – 34,0	20
<b>Zuid-Willemsvaart</b>		3,2 – 47,2	10

Vitesses maximales autorisées (en km/h) lorsqu'il n'y a pas de bateaux amarrés à proximité.

Voie navigable	km	Vitesses de navigation
		<b>P</b>
<b>Canal Albert Anvers / Schoten</b>	129,6 – 123,4	13
<b>Canal Albert Schoten / Oelegem</b>	123,4 – 116,8	14
<b>Canal Albert Oelegem / Kanne</b>	116,8 – 18,8	15

Vitesses autorisées recommandées (en km/h) lors du passage de bateaux amarrés.

Voie navigable	km	Vitesses de navigation
		<b>P</b>
<b>Canal Albert Anvers / Schoten</b>	129,6 – 123,4	13
<b>Canal Albert Schoten / Kanne</b>	123,4 – 18,8	14

**!** Pour la navigation professionnelle et les bateaux de plaisance supérieurs à la classe P, d'autres vitesses de navigation s'appliquent ! Plus d'informations sur VisuRIS.